



VILLE D'ETAMPES

ARRÊTE DU MAIRE N° VI-AR- 2025-~~26~~61

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20250722-VI-AR-2025-DG61-AI
Date de télétransmission : 22/07/2025
Date de réception préfecture : 22/07/2025

PORTANT DELEGATION DE FONCTION A Madame Sabah AID

Le Maire de la Ville d'Etampes,

Vu l'article L.2212-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, conférant au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, sous sa surveillance et sa responsabilité,

Considérant l'empêchement des adjoints ainsi que les conseillers municipaux, dans l'ordre du tableau,

ARRETE

Article 1^{er} : Madame Sabah AID, conseillère municipale déléguée, a délégation pour assumer les fonctions d'officier d'état civil pour célébrer le mariage de :

- M. Zaïd MOUFIDI et Mme Sephora ZAHER
Le samedi 26 juillet 2025

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet d'Etampes,
- L'intéressée

Fait à Etampes, le 22 juillet 2025

Pour le Maire empêché
Marie-Claude GIRARDEAU
1ère Adjointe-Maire



*Certifié exécutoire compte tenu
de sa publication le : 23 JUL. 2025*